



# COMFORT

Présentoir réfrigéré

*INSTRUCTIONS POUR L'INSTALLATION, L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN*

## AVERTISSEMENTS DE SÉCURITÉ



**Ce symbole, apposé sur le meuble réfrigéré, indique qu'il utilise un fluide frigorigène inflammable.**

**ATTENTION : toujours s'assurer que les fentes de ventilation de la carcasse de l'appareil ne sont pas bouchées.**

**ATTENTION : ne pas utiliser de dispositifs mécaniques ou d'autres moyens pour accélérer le dégivrage, différents de ceux recommandés par le fabricant.**

**ATTENTION : ne pas endommager le circuit du réfrigérant.**

NE PAS STOCKER DANS CE PRÉSENTAIRE DES SUBSTANCES EXPLOSIVES, TELLES QUE DES RÉCIPIENTS SOUS PRESSION CONTENANT UN GAZ PROPULSEUR INFLAMMABLE. IL EST INTERDIT D'EXPOSER DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES.

ATTENTION : NE PAS UTILISER D'APPAREILS ÉLECTRIQUES À L'INTÉRIEUR DES COMPARTIMENTS DE L'APPAREIL POUR LA CONSERVATION DES ALIMENTS CONGELÉS SI CEUX-CI NE SONT PAS DU TYPE PRÉCONISÉ PAR LE FABRICANT.

LE RETRAIT DES PROTECTIONS OU DES PANNEAUX NÉCESSITANT L'UTILISATION D'OUTILS EST EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ AUX PERSONNELS QUALIFIÉS

NE PAS POUSSER OU TIRER L'APPAREIL EN AGISSANT SUR SES JOUES OU SUR SES SURFACES VITRÉES.

NE PAS EXPOSER LE MEUBLE AUX AGENTS ATMOSPHÉRIQUES.

NE PAS UTILISER DE JETS D'EAU DIRECTS OU INDIRECTS SUR LE MEUBLE. NE PAS TOUCHER L'APPAREIL AVEC LES MAINS OU LES PIEDS MOUILLÉS OU HUMIDES. NE PAS UTILISER L'APPAREIL LES PIEDS NUS.

CET APPAREIL N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE UTILISÉ PAR DES PERSONNES (ENFANTS COMPRIS) DONT LES CAPACITÉS PHYSIQUES, SENSORIELLES OU MENTALES SONT RÉDUITES, OU PAR DES PERSONNES QUI MANQUENT D'EXPÉRIENCE OU DE CONNAISSANCES, À MOINS QUE CELLES-CI NE SOIENT ASSISTÉES PAR UNE PERSONNE RESPONSABLE DE LEUR SÉCURITÉ OU QU'ELLES AIENT ÉTÉ INSTRUITES SUR L'UTILISATION DE CET APPAREIL. SURVEILLEZ LES ENFANTS, NE LES LAISSEZ PAS JOUER AVEC CET APPAREIL.

S'ASSURER QUE LA TENSION D'ALIMENTATION EST CONFORME AUX CARACTÉRISTIQUES INDIQUÉES SUR LA PLAQUE SIGNALÉTIQUE DU MEUBLE. LE MEUBLE DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE RELIÉ À LA TERRE. L'UTILISATION D'ADAPTATEURS SECTEUR EST INTERDITE.

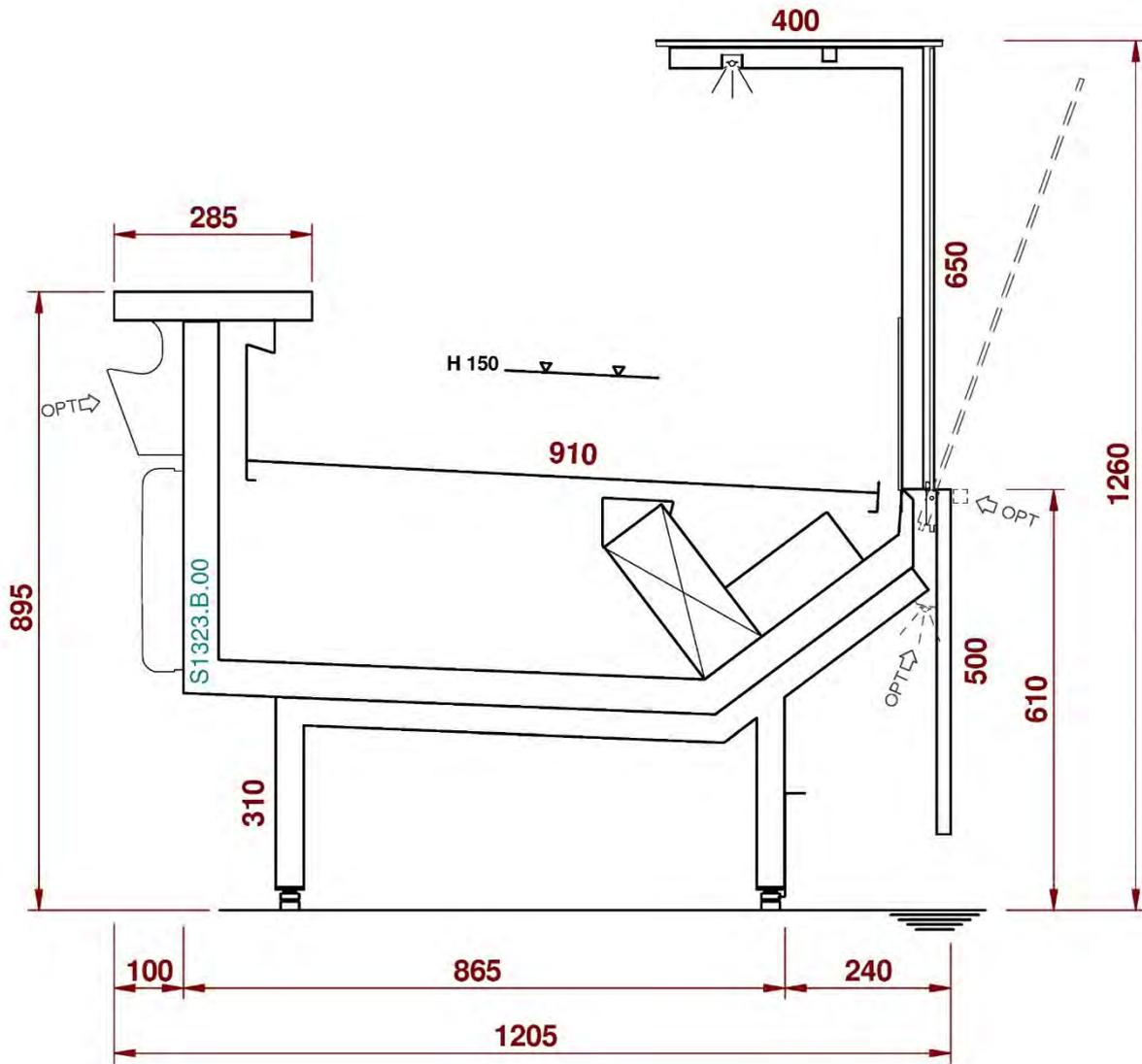
LES TRAVAUX SUR LE CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT OU SUR LE SYSTÈME ÉLECTRIQUE DOIVENT ÊTRE EXCLUSIVEMENT EFFECTUÉS PAR DES TECHNICIENS QUALIFIÉS. AVANT TOUTE INTERVENTION, N'OUBLIEZ PAS DE TOUJOURS DÉBRANCHER LA FICHE DE LA PRISE D'ALIMENTATION DU SECTEUR.

TOUT AUTRE USAGE NON EXPLICITEMENT INDIQUÉ DANS CE MANUEL DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME DANGEREUX. LE FABRICANT DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUT DOMMAGE DÙ À UNE UTILISATION IMPROPRE, ERRONÉE OU NON RAISONNABLE DE L'APPAREIL.

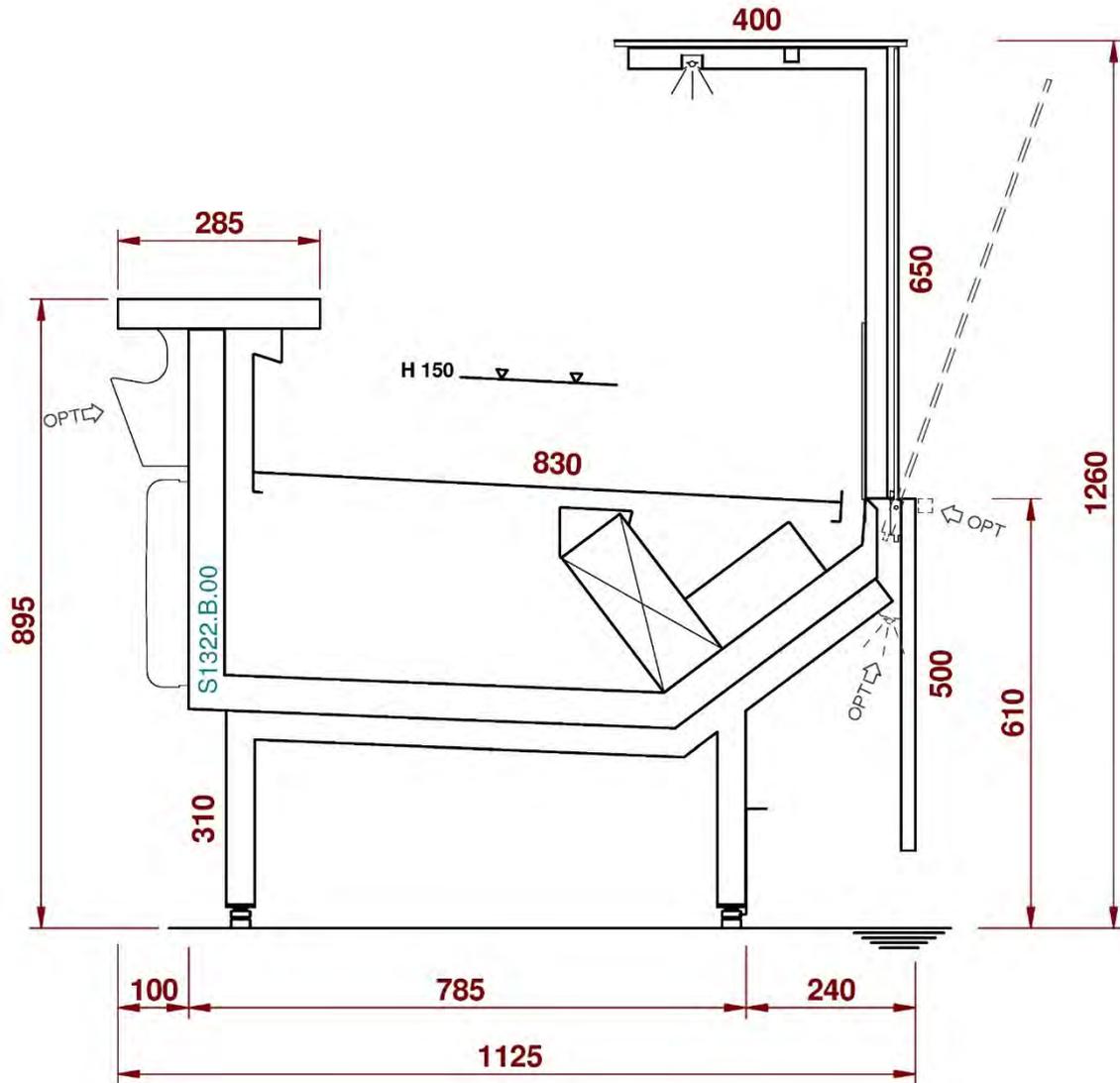
Le manuel est disponible en format numérique auprès d'EPTA S.p.A. Unité locale de Solesino. Veuillez contacter le numéro +39.0429.707311 ou envoyer une demande à l'adresse e-mail suivante : [sales@eurocryor.it](mailto:sales@eurocryor.it)

SEZIONI / SECTION / SECTIONS / ABMESSUNGEN / DIMENSIONES

COMFORT MAXI



### COMFORT MIDI



# 1. AVANT-PROPOS

## 1.1 CLAUSES

CE MANUEL D'INSTRUCTIONS FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE L'APPAREIL ET IL DOIT ÊTRE CONSERVÉ JUSQU'À SA MISE AU REBUT.

CE MANUEL DOIT ÊTRE CONSERVÉ PAR UN RESPONSABLE, DANS UN ENDROIT ADAPTÉ ET CONNU DE TOUTES LES PERSONNES CONCERNÉES, AFIN DE TOUJOURS POUVOIR ÊTRE CONSULTÉ EN TOUTES CIRCONSTANCES.

## 1.2 CONTENU DU MANUEL

Ce manuel contient des informations sur l'installation, l'utilisation et l'entretien du produit, ainsi que les informations sur ses caractéristiques techniques et son utilisation en toute sécurité.

## 1.3 OBJECTIF DU MANUEL ET PERSONNES CONCERNÉES

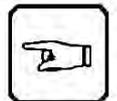
Les informations contenues dans le manuel d'instructions servent à indiquer l'utilisation du produit et ses caractéristiques techniques, ainsi qu'à fournir des indications concernant son déplacement, son installation, son montage, son réglage et son utilisation. Ce manuel contient aussi les informations sur les instructions à fournir aux opérateurs chargés de son utilisation, en ce qui concerne les interventions d'entretien et la sécurité des opérateurs.

Le présent manuel d'instructions s'adresse à :

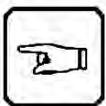
**OPÉRATEUR** : personne qualifiée, chargée du fonctionnement, du réglage, du nettoyage et de l'entretien ordinaire du présentoir.

**TECHNICIEN SPÉCIALISÉ** : personne possédant la formation technique et l'expérience nécessaires) comprendre les dangers auxquels elle s'expose lorsqu'elle effectue l'intervention, ainsi que les mesures à prendre pour réduire les risques auxquels elle s'expose ou auxquels elle pourrait exposer d'autres personnes. Personne autorisée à effectuer les interventions d'entretien exceptionnel, les réparations, les remplacements et les révisions.

La personne à laquelle le chapitre s'adresse (**OPÉRATEUR** ou **TECHNICIEN SPÉCIALISÉ**) est indiquée à côté du titre de chaque paragraphe. Si rien n'est spécifié à côté du titre, ce chapitre s'adresse aux deux personnes indiquées ci-dessus.



## 1.4 STRUCTURE DU MANUEL ET LÉGENDE



**IMPORTANT** : ce symbole est utilisé pour signaler les recommandations, les règles, les rappels et les communications que toute personne intéressée à l'utilisation du produit (chacune pour sa propre compétence) doit avoir à l'esprit durant toutes les phases de vie de celui-ci (installation, utilisation, entretien, démantèlement, etc.).



**ATTENTION** : ce symbole est utilisé dans les messages de sécurité du manuel pour signaler des dangers qui, s'ils sont négligés, peuvent provoquer des blessures ou des dommages petits ou modérés. Le message peut aussi être utilisé seulement pour signaler des conditions pouvant provoquer un dommage au produit.



**DANGER** : ce symbole est utilisé dans les messages de sécurité du manuel, pour indiquer des comportements absolument à éviter durant l'utilisation de la machine, les phases d'entretien ou en présence de situations potentielles de danger et la probabilité de procurer de graves blessures ou la mort.

**POUR ÉVITER DES ACCIDENTS**, veuillez lire, comprendre et suivre toutes les précautions et les avertissements contenus dans ce manuel et ceux indiqués sur les plaques appliquées sur le produit.

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE PLAQUE

Ce produit est livré avec une documentation certifiant sa conformité à la directive en vigueur et indiquant ses caractéristiques essentielles.

Celle-ci fournit notamment les informations suivantes :

1. Données d'identification du produit (numéro de série, date, code produit)
2. Nom du fabricant
3. Caractéristiques électriques nominales (tension, fréquence, courant, puissance)
4. Puissance – courant en dégivrage (si le dégivrage est de type électrique)
5. Puissance des systèmes auxiliaires chauffants.
6. Puissance des lampes
7. Numéro et masse du fluide réfrigérant
8. Classe climatique, température et humidité relative de la classe climatique de référence
9. Gaz d'expansion de la mousse d'isolation
10. Marquage CE et autres marques éventuelles

La plaque doit demeurer inaltérée dans le temps et contenir les données nécessaires à fournir à l'entreprise EPTA en cas de nécessité.

1		 <b>SN</b> EC0000      17/11/10 <b>REF</b> XXXX      YYY	
2	Manufactured by Euro'Cryor S.p.A. - Solesino 35047    MADE IN ITALY		
3	RATED BEMESSUNG ASSIGNÉ NOMINALE NOMINAL <b>230V~</b> <b>50Hz</b> <b>W</b> <b>A</b>		7
4	DEFROSTING ABTAUUNG DÉGIVRAGE SBRINAMENTO DESCONGELAMIENTO	REFRIGERANT KÄLTEMITTEL RÉFRIGÉRANT REFRIGERANTE REFRIGERANTE	
5	HEATING SYSTEM HEIZUNGSSYSTEME SYSTEMES CHAUFFANTS SISTEMI DI RISCALDAMENTO SISTEMA DE CALEFACCIÓN	CLIMATE CLASS KLIMAKLASSE CLASSE CLIMATIQUE CLASSE CLIMATICA CLASSE CLIMÁTICA <b>3 - 25°C/60% R.H.</b>	8
6	 <b>W</b>	INSULATION BLOWING GAS ISOLATIONSGAS (BLÄHGAS) AGENT MOUSSANT D' ISOLATION GAS ESPANDENTE ISOLAMENTO AGENTE ESPUMANTE <b>CO2</b>	9
	 Read Operator's Manual available at www.eptarefrigeration.com or calling +39 0437 968379	PROTECTION INDEX SCHUTZART INDEX DE LA PROTECTION INDICE DI PROTEZIONE INDICE DE PROTECCIÓN	10
		 	

**Le niveau de pression acoustique pondérée A émis par l'appareil est inférieur à 70dB(A).**

**Le présentoir ne provoque pas de vibrations nuisibles.**

### **3. RESPONSABILITÉ**

**LE MANUEL D'INSTRUCTIONS FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU PRODUIT ET IL DOIT ÊTRE CONSERVÉ JUSQU'À LA FIN DE LA VIE DU PRODUIT.**

**Le fabricant se considère comme dégagé de toute responsabilité en cas :**

- d'utilisation impropre, erronée ou non raisonnable du produit.
- d'utilisation contraire aux réglementations nationales en vigueur.
- d'installation incorrecte du produit.
- de défauts d'alimentation électrique.
- de carences dans l'entretien prévu.
- de modifications ou d'interventions non autorisées.
- d'utilisation de pièces détachées et de produits non originaux ou spécifiques du modèle.
- de non-respect des instructions contenues dans ce manuel.

### **4. VALIDITÉ ET DROITS D'AUTEUR**

#### **4.1 GÉNÉRALITÉS**

Ce manuel d'utilisation et d'entretien, avec toutes ses annexes, représente la documentation unique de l'appareil fourni qu'il doit accompagner pendant toute sa durée de fonctionnement.

En cas de perte ou de détérioration, un duplicata de la documentation devra être demandé directement à la société EPTA.

#### **4.2 VALIDITÉ DU MANUEL**

Nous rappelons à l'utilisateur que le présent manuel reflète l'état de la technique et de la technologie employées dans la fabrication de l'appareil, valables au moment de sa commercialisation, il ne peut donc pas être considéré comme inadéquat ou obsolète s'il a été successivement mis à jour selon de nouvelles expériences.

#### **4.3 DROITS SUR LE MANUEL**

EPTA se réserve le droit de mettre à jour sa production et par conséquent le manuel d'utilisation et d'entretien applicable, sans être tenue d'avertir le Client des modifications apportées.

#### **4.4 DROITS D'AUTEUR**

Ce manuel est de la propriété exclusive d'EPTA. La remise de ce manuel à des tiers doit être autorisée par la direction.

Il est impérativement interdit de copier ou de reproduire par quelque moyen que ce soit, même partiellement, les dessins et les documentations contenus dans le manuel.

Toute violation peut faire l'objet des poursuites conformément à la loi et prévoit l'indemnisation des dommages en vertu des droits commerciaux de protection.

## 5. UTILISATION PRÉVUE

Le produit est destiné à être utilisé par des personnels qualifiés, c'est-à-dire ayant été instruits et formés par l'employeur sur l'utilisation du produit et sur les risques que cette utilisation peut entraîner. Veuillez lire très attentivement ce manuel avant d'utiliser le produit et instruire l'opérateur sur la manière dont le meuble réfrigéré doit être utilisé conformément aux indications contenues dans ce manuel. Le contenu de ce manuel est également valable pour les préposés au transport, à l'installation, à l'entretien et au démantèlement du produit, chacun en ce qui concerne ses propres compétences.

Le produit doit être utilisé exclusivement pour le but pour lequel il a été conçu, comme indiqué dans le manuel.

**Ce meuble réfrigéré est exclusivement indiqué pour exposer des produits alimentaires/boissons réfrigérés ayant une température de conservation supérieure à 0°C/4°C.**

**Ce meuble N'EST PAS adapté pour abattre la température du produit, mais seulement pour la conserver.**

**Les produits stockés dans le meuble DOIVENT être déjà à leur température de conservation.**

**Il est absolument interdit d'exposer des produits pharmaceutiques.**



Lors de l'utilisation normale du meuble réfrigéré, les vitres frontales doivent rester fermées, on ne pourra les ouvrir complètement que pour l'entretien ou le nettoyage. Les positions intermédiaires sont interdites.

Il est interdit de retirer toute protection ou tout panneau nécessitant d'utiliser des outils pour être déposé.

Il est absolument interdit de manipuler le produit ou de l'altérer.



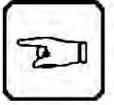
**Toute autre utilisation non expressément indiquée dans ce manuel est considérée comme dangereuse, par conséquent EPTA ne pourra être retenue comme responsable de tout dommage découlant d'une utilisation impropre et non raisonnable.**

**Ne pas stocker dans ce présentoir des substances explosives, telles que des récipients sous pression contenant un gaz propulseur inflammable.**

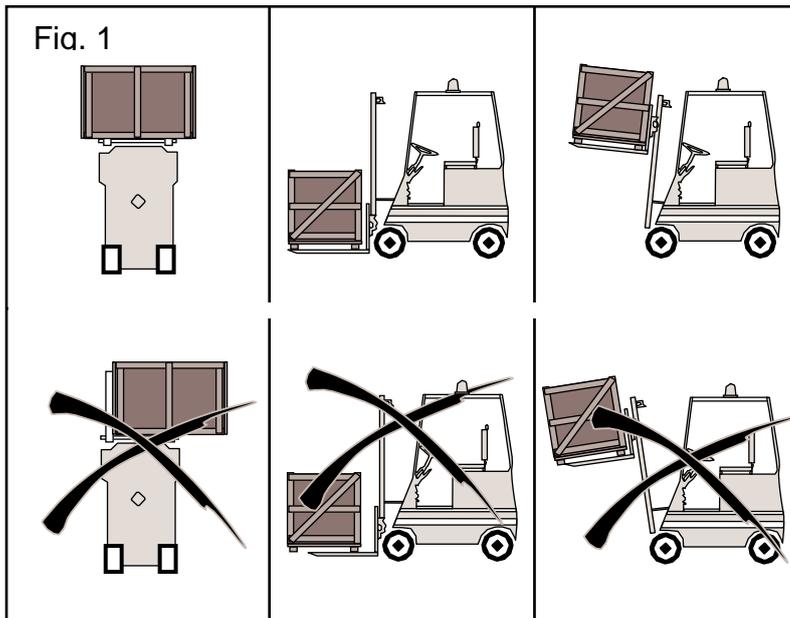
## 6. TRANSPORT ET STOCKAGE (TECHNICIEN SPÉCIALISÉ)

### 6.1 TRANSPORT

Les opérations de chargement et de déchargement doivent être effectuées par des personnels qualifiés, qui auront soin de vérifier les poids et les points de levage exacts et utiliseront des moyens de levage d'une capacité et d'une sécurité adéquates. Aucune personne extérieure aux opérations ne devra se trouver à proximité du point de levage.



#### • Déplacement de la charge sur une palette ou dans une cage



Soulever l'emballage en enfilant complètement les fourches de l'élevateur dans l'espace compris entre les pieds de la palette ou de la cage et en répartissant le poids de l'appareil de façon à maintenir équilibré le centre de gravité de l'emballage (Fig. 1-A). Ne pas renverser l'appareil.



Avant d'insérer les fourches de l'élevateur, vérifier qu'elles couvrent toute la profondeur de l'emballage (Fig. 1-B). Dans le cas contraire, installer des rallonges adaptées.



Il est absolument interdit de pousser les meubles réfrigérés par les joues.

#### MOYENS DE LEVAGE INTERDITS

Il est interdit d'utiliser des moyens ou des systèmes de levage non conformes aux caractéristiques de sécurité exigées telles que :

- capacité de levage inférieure au poids de l'appareil ;
- caractéristiques de construction de l'élevateur non appropriées (ex. fourches courtes) ;
- caractéristiques de construction altérées par l'usage ;
- sangles ou câbles non conformes ;
- sangles ou câbles usés.

Toute procédure de transport différente de celle décrite dans ce chapitre est interdite.



## 6.2 STOCKAGE

L'appareil doit être stocké dans un endroit sec à l'abri de l'humidité. Avant le stockage, le protéger par une bâche contre tout dépôt de poussière ou autre.



La température de stockage maximum est de 55 °C.



En cas de stockage de l'appareil (uniquement emballages avec cages), superposer au maximum un colis (Fig. 2).

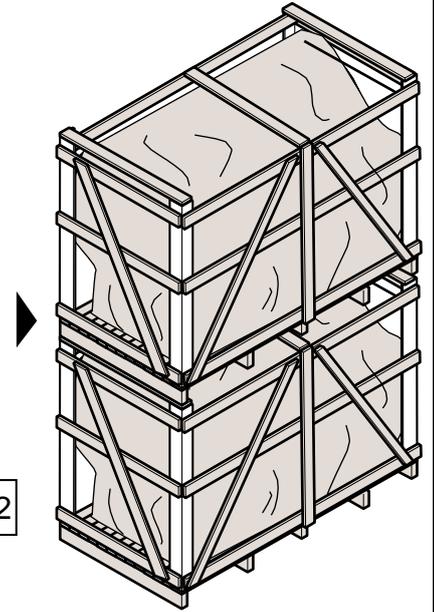


Fig. 2

## 7. CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES D'INSTALLATION



**Le présentoir doit être installé dans un local fermé, couvert et à l'abri des agents atmosphériques.**

**Le présentoir ne doit pas être installé dans des locaux en présence de substances explosives.**

Mettre en place l'appareil loin des courants d'air (ventilateurs, fenêtres, bouches d'aération).

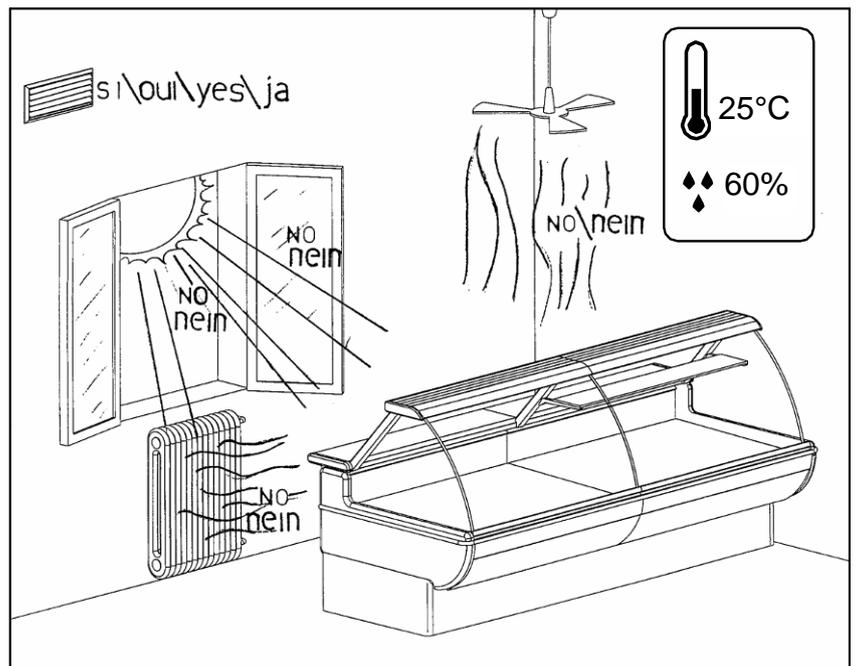
Éviter d'exposer directement le meuble réfrigéré aux rayons du soleil, à des unités d'éclairage concentré ou à des sources de chaleur telles que des radiateurs, des poêles ou des fours.

S'assurer que le recyclage de l'air est suffisant sur tous les côtés du présentoir. Il est absolument interdit de placer des objets autour du meuble réfrigéré, susceptibles d'entraver de quelque manière que ce soit la circulation de l'air sur l'unité de condensation.

Le non-respect de ces exigences peut non seulement entraîner une détérioration rapide des matériaux qui composent le meuble et un fonctionnement incorrect de ce meuble, dont :

- une plus forte consommation d'énergie,
- la formation de condensation sur les surfaces froides (vitres ou plan de travail),
- une conservation erronée des aliments du meuble et par conséquent le risque d'avarier la marchandise exposée.

Les conditions climatiques de la pièce ne doivent pas dépasser les seuils de température établis par la classe de



l'appareil (25°C - 60% d'humidité). En l'absence de ces conditions environnementales, les performances de cet appareil seront inférieures.

## 8. INSTALLATION (TECHNICIEN SPÉCIALISÉ)

**UNE INSTALLATION INCORRECTE DU PRODUIT RISQUE DE PROVOQUER DES DOMMAGES CORPORELS OU MATÉRIELS.**

**LE FABRICANT NE PEUT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME RESPONSABLE DE CES DOMMAGES.**



Toute variation ou modification des conditions d'installation devra préalablement avoir été autorisée par EPTA.  
Les opérations décrites dans ce chapitre doivent être effectuées par des personnels qualifiés.

Pour permettre aux personnes préposées à l'installation du produit de travailler dans des conditions de sécurité adéquates, nous vous suggérons de suivre attentivement la procédure d'installation décrite ci-dessous. Dans tous les cas, l'utilisation d'un équipement ou d'un habillement adéquat est conseillée : **chaussures de sécurité, gants de protection, niveau à bulle.**

Nous vous suggérons en outre d'utiliser tous les instruments ou les vêtements de protection requis par la législation, ou par les lois en vigueur dans le pays d'installation.

### 8.1 OUVERTURE DE L'EMBALLAGE

Le meuble est livré dans l'une des manières suivantes :

- ◆ Plateforme ou palette (fig. 1)
- ◆ Caisse (fig. 2)

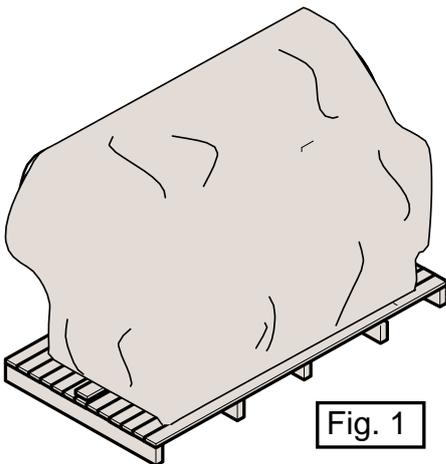


Fig. 1

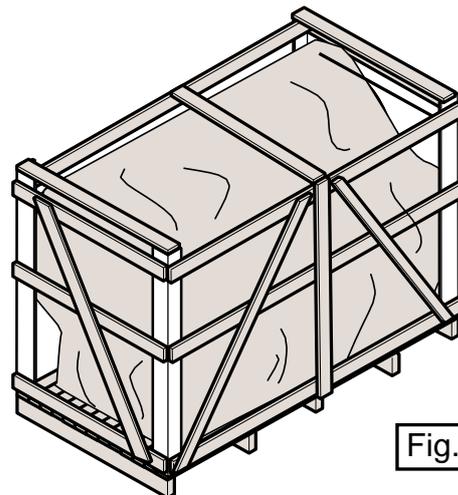


Fig. 2

Pour ouvrir l'emballage de protection en bois (caisse), utiliser les outils prévus à cet effet. Couvrir les parties exposées. Le port de gants de protection est recommandé, car des éclats de bois pourraient se détacher de l'emballage. À ce propos, il est conseillé de retirer les clous en commençant par le haut, jusqu'à découvrir l'appareil encore fixé à la palette (plateforme d'emballage).

Ensuite :

- Retirer la bâche de protection qui enveloppe l'appareil.
- Contrôler visuellement que l'appareil n'a pas subi de dommages pendant le transport.

**ATTENTION : L'intérieur de l'appareil contient des composants qui devront être assemblés. Faire très attention de ne pas les casser ou les perdre durant le retrait de l'emballage.**



Lors des opérations de déplacement, il est interdit de traîner ou de pousser le présentoir par les vitres.

Retirer lentement le film de protection des différents composants, sans le déchirer, pour éviter que la colle ne reste attachée. Si cela se produit, éliminer les résidus de colle avec des solvants appropriés.

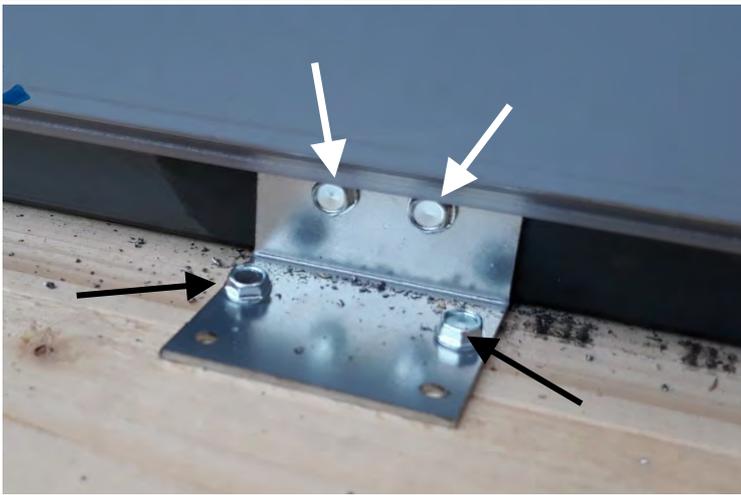
## 8.2 Retrait du meuble de la plateforme/palette

**SE CONFORMER SCRUPULEUSEMENT AUX INSTRUCTIONS CI-APRÈS**



Lors des opérations de déplacement, il est interdit de traîner ou de pousser le présentoir en agissant sur les vitres.

Avant toute opération, retirer **TOUS** les points d'ancrage du meuble à la plateforme/palette (fig. 1)



Dans chaque point d'ancrage, retirer toutes les vis présentes (voir figure ci-contre)

Avant de commencer les opérations ci-après, il est conseillé d'effectuer un contrôle visuel supplémentaire pour s'assurer que toutes les fixations ont été enlevées.

Fig. 1

### 8.2.1 SEULEMENT POUR LES MODÈLES L.938mm, L.1250mm et L.1563mm AVEC UNITÉ DE CONDENSATION

Il est obligatoire d'insérer les fourches du chariot élévateur sous le pied de support du présentoir (fig. 5). Des positions différentes (fig. 6) endommagent le présentoir et mettent en danger la sécurité des biens adjacents et des personnes qui travaillent.

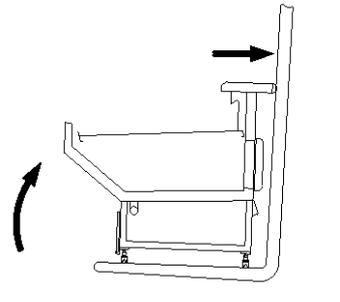
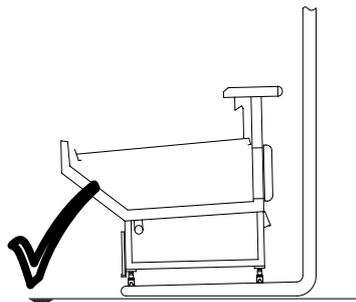
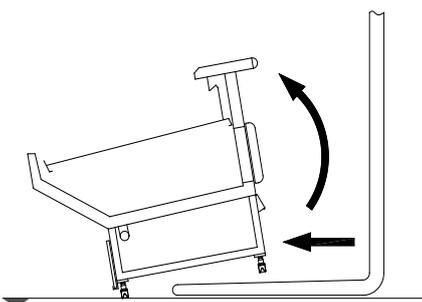


Fig. 2

Fig. 3

Fig. 4

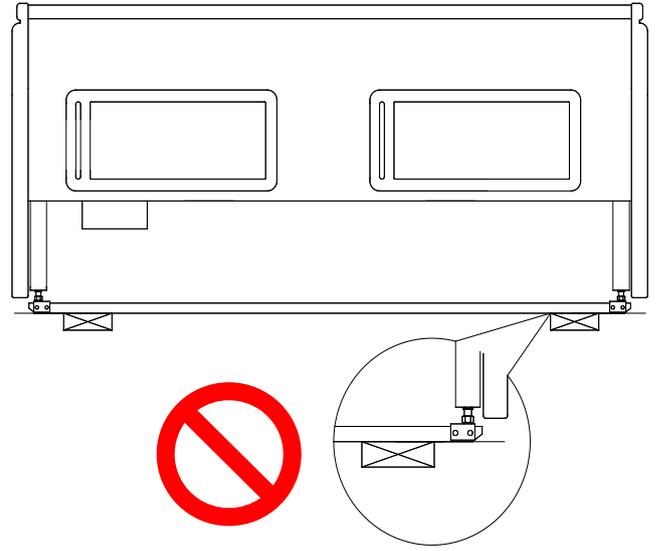
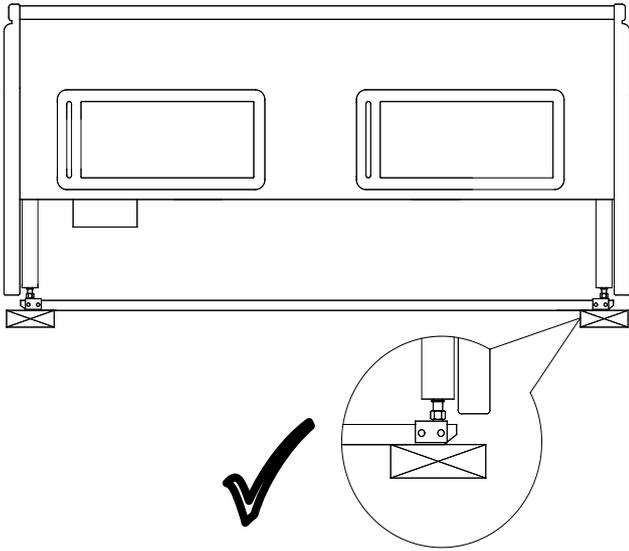


Fig. 5

Fig. 6

## 8.2.2 POUR TOUS LES AUTRES MODÈLES

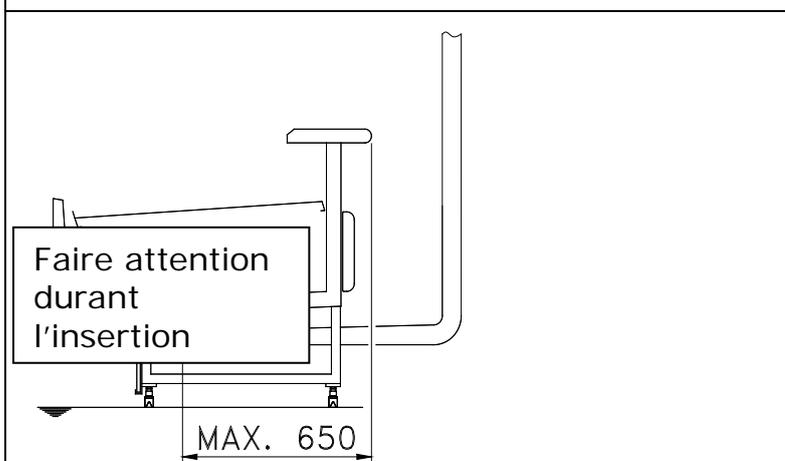


Fig. 7

Les fourches du chariot élévateur doivent être insérées comme illustré à la figure 7. Pendant toutes les opérations d'insertion et de levage, s'assurer de ne pas endommager les **câbles électriques, tuyaux du gaz et évacuations hydrauliques**.

La distance entre les fourches doit être à même de garantir la stabilité du meuble pendant toutes les phases de déplacement.

Avant de soulever complètement le meuble, faire un petit essai de levage pour vérifier que la charge est équilibrée et stable. Si ce n'est pas le cas, déplacer la position des brides pour trouver la position d'équilibre et de stabilité.

Il est recommandé de toujours respecter les deux premiers points.

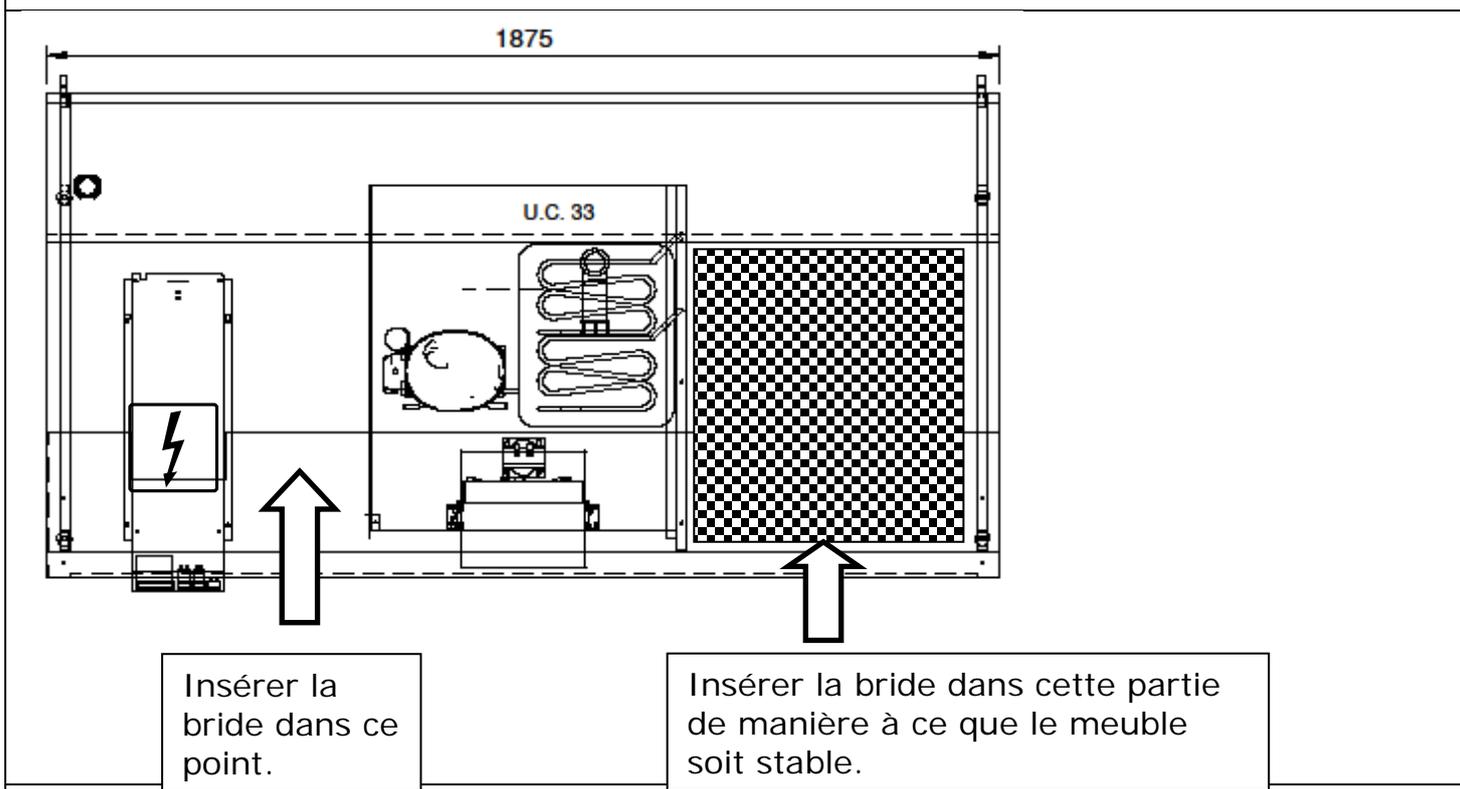


Fig. 8

La distance entre les fourches doit être à même de garantir la stabilité du meuble pendant toutes les phases de déplacement.  
Avant de soulever complètement le meuble, faire un petit essai de levage pour vérifier que la charge est équilibrée et stable. Si ce n'est pas le cas, déplacer la position des brides pour trouver la position d'équilibre et de stabilité.

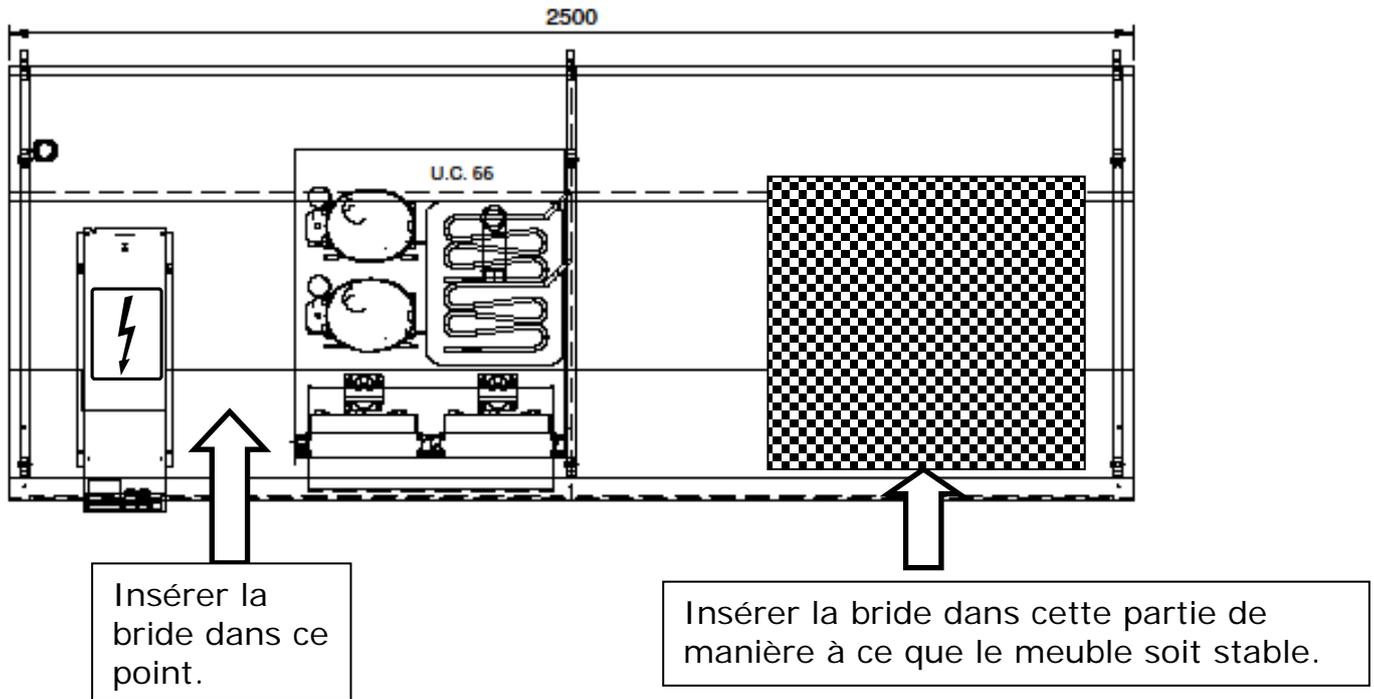


Fig. 9

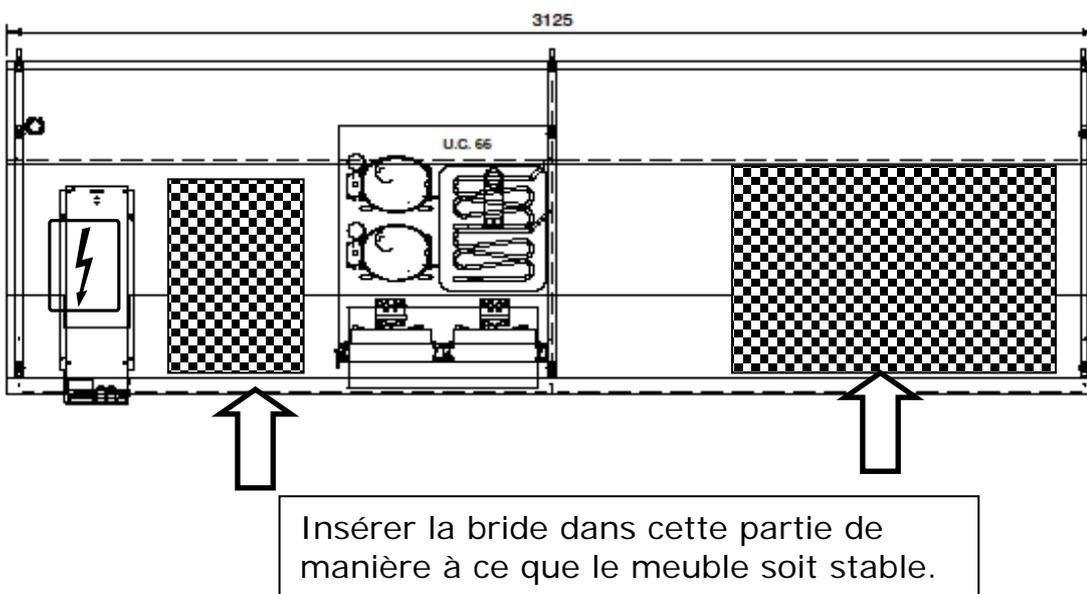


Fig. 10

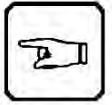
La distance entre les fourches doit être à même de garantir la stabilité du meuble pendant

## 8.5 CONNEXIONS ÉLECTRIQUES



Les opérations décrites dans ce chapitre doivent être effectuées par des techniciens spécialisés.

Les installations doivent être réalisées dans le respect des normes qui régissent la construction, l'installation, l'utilisation et l'entretien. La firme EUROCRYOR décline toute responsabilité à l'égard de l'utilisateur et de tiers pour d'éventuels dommages qui pourraient avoir été causés par un dysfonctionnement ou une avarie des installations situées en amont du produit et pour des dommages causés par le produit pour des raisons dépendant directement du mauvais fonctionnement de l'installation électrique.



**CET APPAREIL EST EN CLASSE I : LA MISE À LA TERRE EST OBLIGATOIRE.** Le fabricant décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette prescription.

Il est conseillé d'installer en amont de la prise d'alimentation un interrupteur-sectionneur de type Magnétothermique-Différentiel en catégorie de surtension III, avec un débit adapté aux valeurs de puissance/courant définies dans le tableau des caractéristiques techniques.



Instruire l'opérateur sur la position de l'interrupteur, de manière à ce qu'il puisse l'atteindre rapidement en cas d'urgence.

La réalisation de la ligne d'alimentation électrique jusqu'au point de branchement du meuble est à la charge du client.

Le dimensionnement de la ligne d'alimentation électrique doit être réalisé en fonction de la puissance absorbée par l'appareil (voir le tableau des caractéristiques techniques).

Vérifier que les valeurs de tension et de fréquence correspondent à celles indiquées sur l'étiquette ou qu'elles varient au maximum de 5% la première et de 2% la seconde.

Le présentoir est équipé d'un câble d'alimentation muni d'une fiche de type SCHUKO.

Respecter les règles énumérées ci-dessous pour un branchement correct.

- Prévoir une prise murale spécifique.
- L'emploi d'adaptateurs est interdit.
- À la fin de l'installation, la fiche doit être facilement accessible.
- Le câble d'alimentation doit être bien tendu, dans une position non exposée à des chocs éventuels, il ne doit pas se trouver à proximité de liquides ou de sources de chaleur.

**En cas d'endommagement du câble d'alimentation, pour prévenir tout type de risque, le remplacement doit être exclusivement effectué par le service après-vente du fabricant ou par un technicien spécialisé (voir chapitre ENTRETIEN).**



## 9 PREMIER DÉMARRAGE (OPÉRATEUR)

### 9.1 PREMIER NETTOYAGE

Pour effectuer les opérations indiquées dans ce chapitre, porter des gants de protection.



Nettoyer soigneusement le présentoir avant de le mettre en fonction.

Pour effectuer les opérations de nettoyage, suivre les instructions indiquées au chapitre « NETTOYAGE ».

### 9.2 PREMIER DÉMARRAGE

#### 9.2.1 MEUBLE AVEC UNITÉ DE CONDENSATION

- Brancher la fiche



- Vérifier que :
  - L'afficheur du régulateur s'éclaire.
  - Le compresseur s'active.
  - Les ventilateurs internes fonctionnent (s'assurer que l'air circule).
  - Allumer les lumières en appuyant sur la touche  .



Fig. 1 : tableau avec unité de condensation

### 9.2.1 MEUBLE SANS UNITÉ DE CONDENSATION

- Brancher la fiche



Fig. 2 : tableau sans unité de condensation

Le contrôle des fonctions du présentoir (dégivrages, réfrigération) est effectué par le régulateur électronique.

L'intervalle et la durée des dégivrages sont réglés en fonction de valeurs ambiantes standard. Si les conditions ambiantes sont défavorables, nous conseillons d'augmenter le nombre et la durée des dégivrages.

L'afficheur du régulateur électronique affiche la température à l'intérieur du présentoir.

**Ne placer la marchandise dans le meuble que lorsque la température paramétrée a été atteinte.**

## 10 UTILISATION DU MEUBLE (OPÉRATEUR)

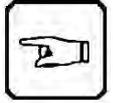
### 10.1 PERFORMANCES DU PRÉSENTOIR

Ce meuble réfrigéré est exclusivement indiqué pour exposer des produits alimentaires/boissons réfrigérés ayant une température de conservation supérieure à 0°C/4°C

Ce meuble N'EST PAS adapté pour abaisser la température du produit, mais seulement pour la conserver.

Les produits stockés dans le meuble DOIVENT déjà être à leur température de conservation.

Il est impérativement interdit d'exposer des produits pharmaceutiques.



L'exposition de produits alimentaires frais NON EMBALLÉS doit être effectuée dans le respect des réglementations locales en vigueur.

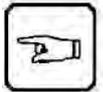


### 10.2 CHARGEMENT DU PRODUIT

Avant de placer la marchandise, s'assurer que les plateaux d'exposition sont correctement mis en place.

Ne placer la marchandise dans le meuble que lorsque la température paramétrée a été atteinte.

Attention : en cas de plateau d'exposition verni, ne pas poser la marchandise directement sur celui-ci.



Il est conseillé de vérifier la consistance de l'emballage avant d'exposer des produits emballés contenant des liquides dont la fuite pourrait endommager le meuble.

Dans le cas contraire, placer le produit emballé dans un conteneur.



Lors du chargement de la marchandise et durant toute sa permanence dans le meuble, faire très attention à :

- ne pas dépasser la ligne de chargement maximum
- ne pas boucher les fentes de sortie et de retour de l'air.
- ne pas boucher le flux d'air réfrigéré
- respecter les limites de charge (en kg) exprimées dans la fiche technique.

### 10.3 MODIFICATION DU POINT DE CONSIGNE : Régulateur ELIWELL mod. EWplus974EO



#### POUR MODIFIER LE POINT DE CONSIGNE

1. Appuyer sur la touche SET et la relâcher immédiatement (figure ci-contre).
2. L'afficheur indique SET.
3. Appuyer de nouveau sur la touche SET, l'afficheur indiquera la valeur du POINT DE CONSIGNE.
4. Pour modifier cette valeur, intervenir dans les 15

secondes sur les touches  (pour augmenter) ou  (pour diminuer) et sélectionner la nouvelle valeur.

#### POUR DÉMARRER UN CYCLE DE DÉGIVRAGE MANUEL



1. Appuyer sur la touche  (figure ci-contre) pendant 5 secondes. En l'absence des conditions pour le dégivrage, l'afficheur clignotera 3 fois.

Pour modifier les paramètres de fonctionnement du présentoir, il est conseillé de s'adresser à l'installateur ou à un technicien spécialisé.

## 11. NETTOYAGE



**Pour effectuer les opérations de ce chapitre, porter des gants de protection**



**Il est absolument interdit d'utiliser des jets d'eau pour nettoyer le meuble.**



**Attention : dans les meubles réfrigérés avec unité de condensation, l'évaporation de l'eau de condensation a lieu exclusivement lorsque le meuble est en fonction. Le bac de collecte des liquides a une capacité limitée ; ne pas verser de grandes quantités d'eau durant le nettoyage.**

### 11.1 NETTOYAGE ORDINAIRE (OPÉRATEUR)

Le nettoyage des surfaces visibles du présentoir (parties peintes, acier, plastique, caoutchouc, etc.) doit être fait en utilisant des détergents neutres et des éponges non abrasives ; sécher ensuite avec un chiffon doux.

Il est interdit d'utiliser des produits inflammables ou des produits agressifs tels que l'alcool ou des solvants divers.

Pour nettoyer les vitres, utiliser des produits spécifiques.

Faire attention aux parties chaudes éventuelles (marquées du symbole opportun) ; attendre qu'elles se soient refroidies.

#### • Nettoyage des parties en acier inox

Nous indiquons ci-dessous quelques situations, non nécessairement de caractère exceptionnel pouvant provoquer des phénomènes d'oxydation :

1. résidus ferreux laissés décanter sur les surfaces humides (non essuyées), mis en circulation par l'eau ou par la nourriture.
2. calcaire.
3. produits détergents à base de chlore ou d'ammoniaque non opportunément rincés.
4. incrustations ou résidus de nourriture.
5. sel, solutions salines (saumures).
6. résidus secs de liquides évaporés.

#### Méthodes de nettoyage

La rouille et les taches sur la surface inoxydable – si elles sont de formation récente – peuvent être facilement enlevées avec du shampoing ou des détergents neutres en utilisant une éponge ou un chiffon. Après le nettoyage, enlever soigneusement toute trace de détergent ou de savon, rincer abondamment et sécher la surface.

En cas de taches anciennes et donc de rouille de couleur marron aux contours bien accentués, vous pouvez utiliser des substances chimiques pour l'acier inox contenant 25% d'acide nitrique ou autres substances analogues.

Si le dépôt de rouille résiste même à ce type de substances chimiques, poncer avec du papier de verre ou polir avec une brosse en acier inox. Immédiatement après avoir poli les parties détériorées de la surface,

toujours laver avec des produits détergents. Se rappeler toutefois que, dans ce cas, des éraflures peuvent se former sur la surface par effet des techniques de nettoyage abrasives.  
Après chaque intervention de nettoyage, rincer abondamment à l'eau et essuyer.

Éviter absolument :

1. les produits détergents à base de chlore, tels que l'eau de javel ou des produits similaires normalement dans le commerce, car ils peuvent produire des effets de corrosion s'ils ne sont pas rincés abondamment, rapidement et opportunément.
2. Le contact ou seulement les vapeurs qui se dégagent des produits acides (l'acide muriatique/chlorhydrique) ou alcalins (l'hypochlorite de sodium/eau de javel/chlore) ou ammoniacque, utilisés directement ou contenus dans des produits détergents communs, pour le nettoyage et l'hygiène des sols, carrelages et surfaces lavables, car ils peuvent avoir un effet oxydant/corrosif sur l'acier inox.

### 11.1.2 NETTOYAGE DU CONDENSEUR (OPÉRATEUR)

Il est conseillé de nettoyer tous les mois le condenseur de l'unité de condensation.

**Un nettoyage régulier du condenseur est important pour le bon fonctionnement du meuble réfrigéré et pour économiser de l'énergie électrique.**



- **Seulement pour les meubles L.938 – 1250 - 1563**

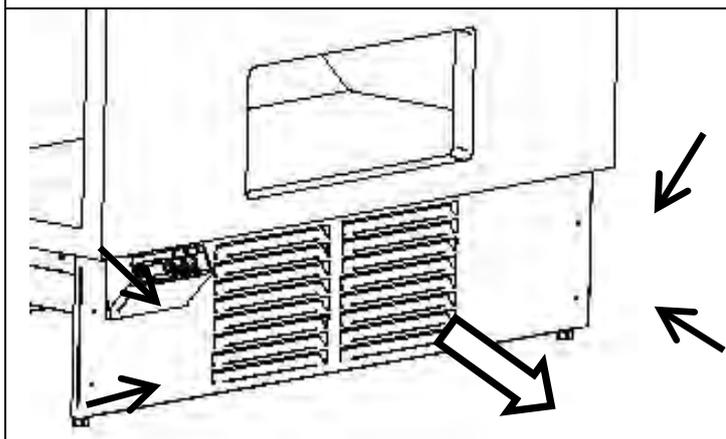


Fig. 1 : retirer le panneau de protection

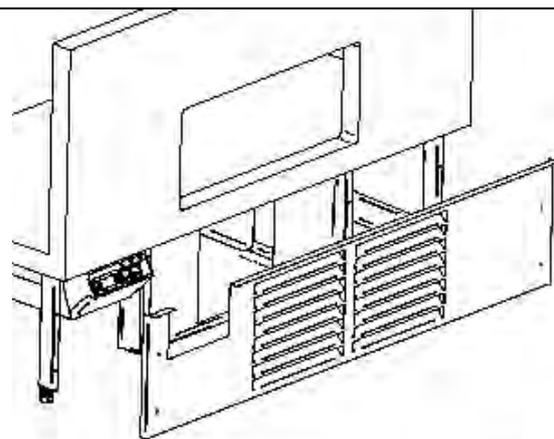


Fig. 2 : nettoyer le condenseur

- **Pour toutes les autres longueurs du meuble.**

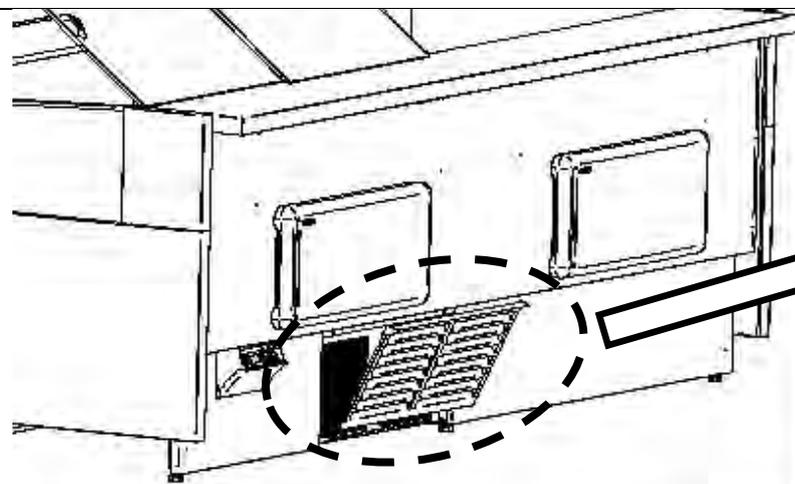


Fig. 3 : démontage de la grille du condenseur

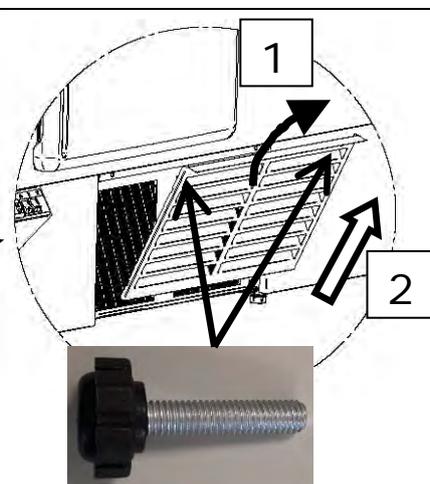


Fig. 4 : retirer les boutons qui fixent la grille, puis tirer la partie supérieure vers

l'extérieur (1) et la retirer complètement (2)

**Après avoir effectué le nettoyage, installer le panneau de protection**

Nettoyer le condenseur avec un pinceau ou un aspirateur en intervenant dans le sens d'orientation des ailettes pour ne pas les plier ou les déformer.

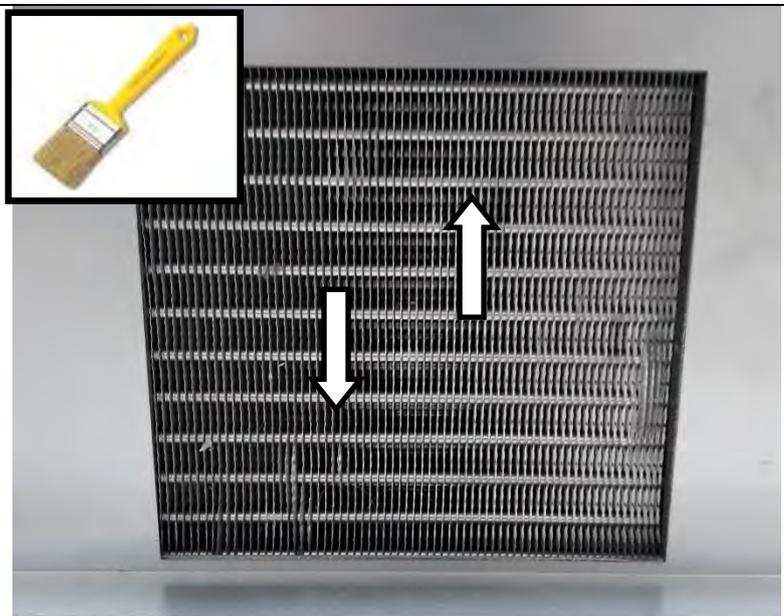


Fig. D : détail du condenseur ; sens de nettoyage.

**Attention de ne pas vous couper avec les fines ailettes de l'évaporateur ou avec les bords ou les arêtes des tôles adjacentes. Après avoir terminé les opérations de nettoyage, installer obligatoirement la fermeture arrière.**



**Un nettoyage régulier du condenseur est important pour le bon fonctionnement du meuble réfrigéré et pour économiser de l'énergie électrique.**



Après avoir effectué le nettoyage, installer le panneau de protection

## 11.2 NETTOYAGE EXCEPTIONNEL (TECHNICIEN SPÉCIALISÉ)

Les opérations décrites dans ce chapitre doivent être effectuées par des personnels qualifiés.



Toutes les opérations décrites dans ce chapitre doivent être effectuées après avoir coupé la tension. Avant toute intervention dans le meuble, couper le courant en intervenant sur le disjoncteur mural.

### 11.2.1 NETTOYAGE DE L'INTÉRIEUR

Au moins une fois par mois, il est conseillé de nettoyer la partie située **sous** les plateaux d'exposition, en suivant la marche ci-après :

- Vider complètement le meuble réfrigéré en plaçant la marchandise dans d'autres réfrigérateurs.
- Attendre que le meuble réfrigéré atteigne la température ambiante.
- Enlever les plateaux d'exposition



**Attention : dans les meubles réfrigérés AVEC UNITÉ DE CONDENSATION, l'évaporation de l'eau de condensation a exclusivement lieu lorsque le meuble est en fonction.**

**Le bac de collecte des liquides a une capacité limitée ; ne pas verser de grandes quantités d'eau durant le nettoyage.**

- Après le nettoyage, vérifier que l'eau s'écoule correctement ; retirer tout résidu du trou d'évacuation.
- Remonter le tout en effectuant les opérations dans l'ordre inverse. Pour un bon fonctionnement du meuble, il est recommandé de remettre correctement les plateaux d'exposition dans leur siège.
- Remettre en fonction le meuble. Avant de réintroduire la marchandise, vérifier que la température de travail a été atteinte (voir le chapitre "PREMIER DÉMARRAGE").

## 12. ENTRETIEN (TECHNICIEN SPÉCIALISÉ)



**Les opérations décrites dans ce chapitre doivent être effectuées par un technicien spécialisé.**

**Toute opération de nettoyage doit être exécutée après avoir coupé le courant.**

**Intervenir sur le disjoncteur mural pour couper le courant.**

**Attention : avant d'accéder aux bornes, tous les circuits d'alimentation doivent avoir été débranchés.**

**Il est conseillé de faire effectuer tous les ans un contrôle général du meuble réfrigéré (ressorts pneumatiques, circuit frigorifique, ...) par un technicien spécialisé.**



### 12.2 REMPLACEMENT DU CÂBLE D'ALIMENTATION

**En cas d'endommagement du câble d'alimentation, pour éviter tout risque, le remplacement doit être exclusivement effectué par le service après-vente du fabricant ou par une personne expérimentée.**

#### 12.1 REMPLACEMENT DES MODULES LED

**Attention : pour remplacer un corps d'éclairage LED veuillez obligatoirement vous adresser à un revendeur du présentoir. Ne pas installer de composants alternatifs.**

## 13. MISE AU REBUT (TECHNICIEN SPÉCIALISÉ)

Les législations en vigueur étant différentes d'un pays à l'autre, veuillez impérativement observer les prescriptions visées par les lois et les organismes préposés des pays où a lieu la démolition.

En règle générale, l'appareil doit être remis aux centres spécialisés de collecte/démolition.

Démonter l'appareil en regroupant ses différents composants selon leur nature chimique.

Les composants de l'appareil sont des déchets assimilables aux déchets urbains.

Les opérations de démontage doivent être effectuées par des personnels qualifiés.

Les matériaux utilisés dans la construction du meuble sont :

- tube en fer : barres de transport.
- tube en aluminium : châssis.
- tôle zinguée : panneaux de fermeture.
- acier inox : parties intérieures du meuble.
- polyuréthane expansé (isolation thermique)
- cuivre : circuit de réfrigération.
- PVC : matière plastique diverse.
- verre trempé : vitres frontales.

**Ne pas couper et/ou séparer les composants du circuit de réfrigération, qui doivent être remis intègres aux centres spécialisés pour la récupération du gaz réfrigérant.**



## AVERTISSEMENT

***Cet appareil doit respecter les obligations visées par le Décret législatif italien n° 151 du 25 juillet 2005 - « Mise en œuvre des directives 2002/95/CE, 2002/96/CE et 2003/108/CE sur la réduction de l'utilisation de substances dangereuses dans les appareils électriques et électroniques, ainsi que sur l'élimination des déchets » - uniquement si, au moment de son achat, il incorpore une unité de condensation.***

Lors l'achat d'un nouveau produit, le fabricant devra obligatoirement éliminer un produit équivalent (l'appareil est équivalent lorsque le poids de l'appareil retiré ne dépasse pas le double du poids de l'appareil livré). Les tarifs pour d'éventuels composants supplémentaires à éliminer ou pour les excédents de poids d'appareils non équivalents seront établis à chaque fois.

Au titre de l'art. 13 du décret mentionné ci-dessus, le symbole représentant une poubelle barrée appliqué sur l'appareil ou sur l'emballage indique qu'à la fin de sa vie utile l'appareil doit être trié séparément des autres déchets.

Le tri sélectif de l'appareil à la fin de sa vie utile (si celui-ci est soumis aux obligations visées dans la directive) doit être organisé et géré par le fabricant. L'utilisateur qui voudrait se débarrasser de cet appareil devra contacter EPTA et suivre le système adopté par la firme pour permettre le tri séparé de l'appareil qui a atteint la fin de sa vie utile.

Un tri sélectif approprié en vue de l'acheminement de l'appareil éliminé vers le recyclage, le traitement et son élimination dans le respect de l'environnement, participe à éviter les effets négatifs possibles sur l'environnement et sur la santé, tout en favorisant la réutilisation et/ou le recyclage des matériaux qui composent l'appareil.

Toute élimination abusive du produit par son propriétaire comporte l'application des sanctions administratives prévues par la réglementation en vigueur.

Pour toute information concernant les matériaux utilisés pour la fabrication du meuble réfrigéré, veuillez contacter la firme EPTA.

### **Déclaration RoHS**

La firme EPTA soussignée, déclare sous son entière responsabilité que le meuble réfrigéré intégrant une unité de réfrigération qui fait l'objet de ce manuel satisfait les critères visés dans la directive 2002/95/CE (RoHS). Dans les matériaux employés pour la fabrication de ce meuble, la présence éventuelle de plomb, mercure, cadmium, chrome hexavalent, polybromobiphényle (PBB) et polybromodiphényléther (PBDE) n'atteint pas 0,1% en poids, la présence de cadmium n'atteint pas 0,01% en poids.

## **14. CONDITIONS DE GARANTIE**

### **Article 5 - Retours**

5.1 Avec la sauvegarde des conditions particulières applicables aux garanties, les appareils ne pourront pas être retournés sans l'accord écrit préalable d'EPTA. Les retours adviennent au risque de l'acheteur. Les appareils retournés sans l'accord écrit préalable d'EPTA seront gardés à la disposition du client et à ses risques et les coûts correspondants seront à sa charge.

### **Article 6 – Termes et conditions générales de garantie**

6.1. Les appareils reconnus défectueux et les défauts de fabrication ou de conception sont couverts par la garantie, sauf si le processus de fabrication ou de conception a été spécifié par l'acheteur, pendant une période de 12 mois à compter de la date de livraison des appareils, étant entendu que les interventions effectuées sous garantie ne peuvent prolonger la durée de celle-ci.

Jusqu'à l'expiration de la période de garantie, EPTA s'engage à remplacer ou à réparer, selon son jugement, le matériel reconnu défectueux par ses services techniques.

6.2. Sont exclus de la garantie : (i) l'usure normale des appareils pendant la période de garantie, (ii) l'usure anormale ou la détérioration due à une négligence dans la supervision, à un entretien inadéquat de l'appareil ou à une manipulation incorrecte non attribuable EPTA ; (iii) les défauts causés par la décision de l'acheteur d'effectuer ou de faire effectuer des modifications ou des réparations ; (iv) les parties en verre et les fluides réfrigérants ne sont pas couverts par la garantie.

6.3 La société remédiera - par le remboursement total ou partiel du prix (et le cas échéant, par une remise sur le prix non encore payé) ou bien, à son jugement, par la réparation ou le remplacement - aux défauts qui apparaissent dans le cadre d'une utilisation normale de la marchandise et exclusivement dus à un défaut de conception (sauf si celle-ci est fournie par le client ou de la part du client), un défaut des matériaux et/ou un défaut de fabrication, à condition :

- a) que le défaut en question se soit révélé dans les 12 mois à compter de la date à laquelle le client a pris possession de la marchandise et que ce défaut ait été rapidement notifié par écrit à la société, et
- b) que la marchandise déclarée défectueuse, à la demande de la société, ait été immédiatement retournée, aux risques et aux frais du client, à l'atelier de la société pour son inspection, et que la société, à son avis raisonnable, l'ait considérée comme défectueuse uniquement en raison d'un vice de conception, des matériaux et/ou de fabrication ; et
- c) qu'aucune tentative n'ait été faite par le client ou des tiers pour remédier à un défaut avant que la marchandise n'ait été retournée à la société pour l'inspection, si celle-ci l'a demandé, et
- d) que l'assistance technique et l'entretien de la marchandise aient été correctement effectués, conformément aux recommandations de la société, qu'aucune pièce de rechange, aucun composant et/ou accessoire différent de ceux fabriqués ou recommandés par la société n'aient été utilisés, et
- e) au cas où ce défaut serait dû à une défaillance de pièces de rechange, de composants, d'accessoires et/ou d'autres pièces de la marchandise non fabriquées par la société, le client

n'aura droit qu'aux réparations que la société aura pu à obtenir du fabricant ou du fournisseur concerné, et

f) la société ne sera pas responsable :

i) des dommages au verre ou autres matériaux après que ceux-ci ont été fixés ou mis en place, ou après la signature de la réception en bon état ;

ii) des dommages ou des défauts de fabrication ou de matériaux dus à des causes indépendantes de la volonté de la société, y compris :

a) les petites imperfections du verre

b) les imperfections causées par des réparations incorrectes ou des modifications de la part de tiers

c) les tubes fluorescents et/ou les ampoules

6.4 La responsabilité de la société sera limitée au remboursement du prix ou à la réparation ou au remplacement de la marchandise comme indiqué ci-dessus et sera soumise au respect par le client des termes de la partie précédente des présentes conditions. Sauf en ce qui concerne ce remboursement, ce remplacement ou cette réparation, la société, ses salariés et ses agents ne seront en aucun cas tenus pour responsables civilement vis-à-vis du client ou d'un tiers des préjudices corporels, des pertes ou des dommages matériels de quelque nature que ce soit ou dérivant ou dérivés, directement ou indirectement, y compris, mais sans s'y limiter, des préjudices corporels, des pertes ou des dommages matériels dérivant et/ou accidentels à la suite :

a) d'une négligence de la société et/ou d'un de ses salariés et/ou de ses agents (à moins que cette négligence n'ait entraîné la mort ou des préjudices corporels) ; et/ou

b) de prestations de la société et/ou d'une omission de prestations et/ou d'un défaut d'exécution d'une de ses obligations expressément énoncées ou implicites dans le cadre du contrat et/ou autrement ; et/ou

c) de la fourniture, de l'installation, de la réparation et/ou de l'entretien de tout bien et/ou

d) d'un défaut concernant tout bien ;

e) d'un conseil donné et/ou d'une déclaration faite par la société, ou en son nom, concernant la nature, la qualité, les spécifications, la conception, les performances, les utilisateurs et/ou l'installation de tout bien.

6.5 Les termes de ces conditions annulent et remplacent toutes les conditions, garanties, déclarations, affirmations, responsabilités et autres conditions de quelque nature que ce soit ; implicites dans les lois ou les statuts et/ou ailleurs, qui seront tous exclus dans la mesure consentie par la loi et, en ce qui concerne la marchandise, la société n'aura envers le client aucune obligation, extracontractuelle ou contractuelle, résultant d'une négligence de la société et/ou de ses salariés et/ou de ses agents (que ce soit dans le cadre du contrat ou de tout autre contrat), différente des obligations expressément énoncées dans ces conditions ou dans tout autre document expressément inclus par écrit dans ce contrat. En conséquence, il incombe au client de s'assurer contre la responsabilité civile découlant de l'utilisation de la marchandise.

6.6 En ce qui concerne la connaissance et la bonne foi de la société et en l'absence d'un code de conduite approprié, les modèles et les produits de la société – s'ils sont correctement utilisés - sont conformes aux exigences de la loi italienne en matière de santé et de sécurité au travail et à toute modification ou ajout à celle-ci et à ses règlements d'application. Toute modification et/ou ajout à ces modèles et/ou produits découlant des exigences de la loi italienne seront à la charge du client en tant que coût supplémentaire et en aucune manière la société ne sera tenue pour responsable du non-respect de toute exigence prescrite par les lois ou les règlements, des prescriptions locales ou autre, de quelque nature que ce soit, concernant la construction, l'installation et/ou le fonctionnement d'une marchandise ou de toute autre marchandise fournie par la société, ni de la délivrance de toute approbation ou approbations nécessaires.



Via dell'Industria, 257  
35047 Solesino (PD) ITALY  
Tel. 0429.707311  
Fax 0429.706000  
http: \\www.eurocryor.com  
e-mail: [sales@eurocryor.it](mailto:sales@eurocryor.it)

